

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément à l'article 31 du règlement (CE) n° 1907/2006

Date de révision : 19.07.2018

1- IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/INFORMATION DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Détails du produit

Nom commercial : Mastic de fibre de verre**Numéro d'article :** 15032, 15034, 15035, 15036, 15039**Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées :** Aucune
autre information pertinente n'est disponible. **Secteur d'utilisation :**

SU21 Usages grand public : Ménages privés / grand public / consommateurs

SU22 Usages professionnels : Domaine public (administration, éducation, divertissement, services, artisans) **Catégorie de produit** PC9a Revêtements et peintures, diluants, décapants pour peinture **Catégorie de processus**

PROC7 Pulvérisation industrielle

PROC11 Pulvérisation non industrielle

Utilisation prévue : Produit de finition automobile/Mastic fibre de verre**Fabricant/Fournisseur :** Chamäleon GmbH Rudolf-Diesel-Straße, 8a, 69115Heidelberg -- Allemagne **Pour plus d'informations, veuillez contacter :**Département de la sécurité des produits **Informations en cas d'urgence :** +49

70024112112 (CH)

2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification de la substance ou du mélange Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS02 flamme

Flam. Liq. 3 H226 Liquide et vapeurs inflammables.



Danger pour la santé SGH08

Repr. 2 H361d Susceptible de nuire au fœtus.

STOT RE 1 H372 Provoque des lésions des organes auditifs à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.



SGH07

Irritant pour la peau 2 H315 Provoque une irritation cutanée. Irritant
pour les yeux 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux. **Éléments**

d'étiquette

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classé et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger



GHS02 GHS07 GHS08

Mot d'avertissement Danger

Composants déterminants du danger pour l'étiquetage :

styrène

Mentions de danger

H226 Liquide et vapeurs inflammables. H315

Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H361d Susceptible de nuire au fœtus.

H372 Provoque des lésions des organes auditifs à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. **Conseils de prudence**

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Non fumeur.

P260 Ne pas respirer les vapeurs.

P280 Porter des gants de protection/une protection oculaire.

P281 Utiliser l'équipement de protection individuelle requis.

P314 Consulter un médecin en cas de malaise. P405 Garder sous clé.

P501 Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation régionale.

Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT : Non applicable.

vPvB : Non applicable.

3- COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

Caractérisation chimique : Mélanges

Description : Mélange de substances énumérées ci-dessous avec des ajouts non dangereux.

Composants dangereux :		
CAS: 7727-43-7 EINECS : 231-784-4 N° d'enregistrement : 01-2119491274-35	sulfate de baryum, naturel substance avec une limite d'exposition professionnelle communautaire	25-<50%
CAS: 100-42-5 EINECS : 202-851-5 Numéro d'index : 601-026-00-0 N° d'enregistrement : 01-2119457861-32-xxxx	styrène Flam. Liq. 3, H226 Repr. 2, H361d; STOT RE 1, H372; Asp. Tox. 1, H304 Toxicité aiguë 4, H332 ; Irritation cutanée 2, H315 ; Irritation oculaire 2, H319 ; Toxicité spécifique pour certains organes cibles 3, H335 Aquatique chronique 3, H412	12,5-<20%

Informations Complémentaires:

La teneur en benzène (EINECS-Nr. 200-753-7) dans les ingrédients est inférieure à 0,1 % (Note P Annexe 1A 1272/2008 UE), de sorte que la classification comme cancérigène ne doit pas s'appliquer.

Pour le libellé des phrases de danger énumérées, se référer à la section 16.

4- PREMIERS SECOURS

Description des mesures de premiers

secours Informations générales :

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître même après plusieurs heures ; il faut donc une observation médicale pendant au moins 48 heures après l'accident.

Après inhalation :

En cas d'inconscience, placez le patient de manière stable en position latérale pour le transport. **Après**

contact avec la peau : Laver immédiatement à l'eau et au savon et rincer abondamment. **Après contact**

visuel :

Rincer les yeux à l'eau courante pendant plusieurs minutes, en écartant les paupières. Si les symptômes persistent, consulter un médecin. **Après ingestion** : Buvez beaucoup d'eau et faites respirer de l'air frais. Consultez immédiatement un médecin. **Principaux symptômes et effets, aigus et différés** : Aucune autre information pertinente n'est disponible.

Indication de toute attention médicale immédiate et de tout traitement spécial nécessaire :

Aucune autre information pertinente disponible

5- MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction

Agents extincteurs appropriés :

CO₂, poudre ou eau pulvérisée. Combattre les incendies plus importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistante à l'alcool. **Pour des raisons de sécurité, agents extincteurs non appropriés** : Jet d'eau à plein débit **Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Lors du chauffage ou en cas d'incendie, des gaz toxiques sont produits.

Conseils aux pompiers-

Équipement de protection :Appareil de protection respiratoire buccale.

6- MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Monter un appareil de protection respiratoire.

Porter un équipement de protection. Tenir à l'écart les personnes non protégées.

Précautions environnementales :Ne pas laisser pénétrer dans les égouts, les eaux de surface ou les eaux souterraines. **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :**

Absorber avec un matériau absorbant les liquides (sable, diatomite, liants acides, liants universels, sciure). Éliminer le matériau contaminé comme déchet conformément au point 13.

Assurer une ventilation adéquate.

Référence à d'autres sections :

Voir la section 7 pour plus d'informations sur la manipulation en toute sécurité.

Voir la section 8 pour les informations sur les équipements de protection individuelle. Voir la section 13 pour les informations sur l'élimination.

7- MANIPULATION ET STOCKAGE**Précautions pour une manipulation sans danger :**

Assurer une bonne ventilation/aspiration sur le lieu de travail.

Ouvrir et manipuler le récipient avec précaution.

Prévenir la formation d'aérosols.

Informations sur la protection contre les incendies et les explosions :

Tenir à l'écart des sources d'inflammation. Ne pas fumer. Se protéger des charges électrostatiques.

Gardez un appareil de protection respiratoire à disposition.

Conditions de stockage sûr, y compris les incompatibilités**Stockage :**

Exigences auxquelles doivent satisfaire les locaux de stockage et les conteneurs :Aucune exigence particulière. **Informations sur le stockage dans un entrepôt commun :**Non requis. **Informations**

complémentaires sur les conditions de stockage :Garder le récipient hermétiquement fermé. **Classe de stockage :**3

Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)Aucune autre information pertinente n'est disponible.

8 - CONTRÔLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Informations complémentaires sur la conception des installations techniques :Aucune autre donnée ; voir point 7.

Paramètres de contrôle

Ingrédients avec des valeurs limites nécessitant une surveillance sur le lieu de travail :	
7727-43-7 sulfate de baryum, naturel	
BIEN	Valeur à long terme : 10* 4** mg/m ³ * poussière inhalable **poussière respirable
100-42-5 styrène	
BIEN	Valeur à court terme : 1080 mg/m ³ , 250 ppm Valeur à long terme : 430 mg/m ³ , 100 ppm

Informations Complémentaires: Les listes valables au moment de l'élaboration ont servi de base.

Contrôles d'exposition

Équipement de protection individuelle : Mesures générales de protection

et d'hygiène : Tenir à l'écart des denrées alimentaires, des boissons et des aliments pour animaux. Retirer immédiatement tous les vêtements souillés et contaminés. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Stocker les vêtements de protection séparément.

Ne pas inhaler les gaz, fumées ou aérosols. Éviter tout contact avec les yeux et la peau. Éviter tout contact avec les yeux.

Protection respiratoire :

Filtre A/P2

En cas d'exposition brève ou de faible pollution, utiliser un appareil respiratoire filtrant. En cas d'exposition intensive ou prolongée, utiliser un appareil de protection respiratoire autonome.

Protection des mains :

En cas de contact avec la poussière de pulvérisation, il convient d'utiliser des gants de protection en butyle (épaisseur minimale de 0,4 mm), par exemple KCL Camatril, article n° 898 ou des produits similaires.

Gants résistants aux solvants

En raison de tests manquants, aucune recommandation concernant le matériau des gants ne peut être donnée pour le produit/la préparation/le mélange chimique.

gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit/à la substance/à la préparation.

Sélection du matériau des gants en tenant compte des temps de pénétration, des taux de diffusion et de la dégradation.

Matériau des gants

Caoutchouc naturel, NR

Caoutchouc fluorocarboné (Viton)

Le choix des gants adaptés ne dépend pas seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité et varie d'un fabricant à l'autre. Le produit étant une préparation composée de plusieurs substances, la résistance du matériau des gants ne peut être calculée à l'avance et doit donc être vérifiée avant utilisation.

Temps de pénétration du matériau du gant

Les gants en caoutchouc butyle d'une épaisseur de 0,4 mm sont résistants à :

Acétone : 480 min

Acétate de butyle : 60 min

Acétate d'éthyle : 170 min

Xylène : 42 min

Le temps de pénétration exact doit être déterminé par le fabricant des gants de protection et doit être respecté.

Pour le contact permanent dans les zones de travail sans risque accru de blessure (par exemple, laboratoire), des gants fabriqués dans les matériaux suivants conviennent :

Caoutchouc naturel, NR

Protection des yeux : Lunettes de protection hermétiques

9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

informations sur les aptitudes physiques de base	et propriétés chimiques
Informations générales apparence: Formulaire: <i>Pâteux</i> Couleur: <i>Selon les spécifications du produit</i> austère: <i>Caractéristique</i> seuil austère : <i>Non déterminé.</i>	
Valeur H :	<i>Non déterminé.</i>
changement de condition point de fusion/point de congélation : <i>Indéterminé.</i> point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition : <i>145 °C (293 °F)</i>	
point d'attache :	<i>31 °C (87,8 °F)</i>
inflammabilité (solide, gaz) :	<i>Non applicable.</i>
température d'allumage :	<i>480 °C (896 °F)</i>
température de composition :	<i>Non déterminé.</i>
propriétés explosives :	<i>Le produit n'est pas explosif. Cependant, la formation de mélanges air/vapeur explosifs est possible.</i>
limites d'explosion : Inférieur: <i>1,2 % vol.</i> Supérieur: <i>8,9 % vol.</i>	
pression de coulée à 20 °C (68 °F) :	<i>6 hPa (4,5 mm Hg)</i>
densité à 20 °C (68 °F) :	<i>1,95 g/cm³ (16,27 lb/gal)</i>
densité relative	<i>Non déterminé.</i>
Densité de vapeur	<i>Non déterminé.</i>
Taux d'évaporation	<i>Non déterminé.</i>
solubilité dans / miscibilité avec l'eau : <i>Non miscible ou difficile à mélanger.</i>	
coefficient de partage : n-octanol/eau : <i>Non déterminé.</i>	

iscosité :	
Dynamique:	<i>Non déterminé.</i>
Cinématique:	<i>Non déterminé.</i>
teneur en solvant :	
Solvants organiques :	13,4 %
COV- (CE)	---
	227,0 g/l
OC-UE%	11,64 %
Teneur en matières grasses :	87,3 %
autres informations	<i>Aucune autre information pertinente n'est disponible.</i>

10- STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité Aucune autre information pertinente n'est disponible.

Stabilité chimique

Décomposition thermique / conditions à éviter : Aucune décomposition si utilisé conformément aux spécifications.

Possibilité de réactions dangereuses : Aucune réaction dangereuse connue.

Conditions à éviter : Aucune autre information pertinente n'est disponible.

Matériaux incompatibles : Aucune autre information pertinente n'est disponible.

Produits de décomposition dangereux : Aucun produit de décomposition dangereux connu.

11- INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. **Effet**

irritant primaire : Corrosion/irritation cutanée Provoque une irritation cutanée. **Lésions oculaires**

graves/irritation oculaire Provoque une grave irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets CMR (cancérogénicité, mutagénicité et toxicité pour la reproduction) Mutagénicité des cellules germinales Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. **Cancérogénicité** Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. **Toxicité pour la reproduction**

Suspecté de nuire à l'enfant à naître.

STOT - exposition unique Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. **STOT - exposition répétée**

Cause des dommages aux organes auditifs en cas d'exposition prolongée ou répétée. **Risque**

d'aspiration Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12 - INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Toxicité

Toxicité aquatique :Aucune autre information pertinente n'est disponible. **Persistance et dégradabilité**Aucune autre information pertinente n'est disponible. **Potentiel de bioaccumulation**Aucune autre information pertinente n'est disponible. **Mobilité dans le sol** Aucune autre information pertinente n'est disponible. **Informations écologiques complémentaires : Notes générales :**

Classe de danger pour les eaux 2 (réglementation allemande) (auto-évaluation) : dangereux pour les eaux. Ne pas laisser le produit pénétrer dans les eaux souterraines, les cours d'eau ou les égouts. Danger pour l'eau potable en cas de fuite, même en petites quantités, dans le sol.

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT :Non applicable.

vPvB:Non applicable.

Autres effets indésirablesAucune autre information pertinente n'est disponible.

13- CONSIDÉRATION RELATIVE À L'ÉLIMINATION

Méthodes de traitement des

déchets Recommandation

Ne pas jeter avec les ordures ménagères. Ne pas laisser le produit pénétrer dans les égouts.

Catalogue européen des déchets	
08 04 09*	déchets d'adhésifs et de mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
15 01 04	emballage métallique

Emballage non nettoyé :

Recommandation:Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.

14- INFORMATIONS SUR LES TRANSPORTS

Numéro ONU

ADR, IMDG, IATA

UN3269

Nom d'expédition des Nations

Unies ADR

IMDG, IATA

KIT DE RÉSINE POLYESTER 3269

KIT DE RÉSINE POLYESTER

Classe(s) de danger pour le transport

ADR



Classe
Étiquette

3 (FT3) Liquides inflammables.
3

IMDG, IATA



Classe
Étiquette

3 Liquides inflammables.
3

Groupe d'emballage
ADR, IMDG, IATA

III

Risques environnementaux :

Non applicable.

Précautions particulières à prendre par
l'utilisateur Code de danger (Kemler) :

Attention : Liquides inflammables.

Numéro EMS :

-

Catégorie de rangement

FE, SD
UN

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la
convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable.

Transport/Informations complémentaires :

ADR

Quantités limitées (LQ)

5L

Quantités exceptées (EQ)

Code : Voir

Catégorie de transport

3

Code de restriction du tunnel

E

IMDG

Quantités limitées (LQ)

5L

Quantités exceptées (EQ)

Code : Voir SP340

Règlement type de l'ONU:

UN 3269 KIT DE RÉSINE POLYESTER, 3, III

15 - INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Réglementations/législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifiques à la substance ou

mélange .

Directive 2012/18/UE

Quantité admissible (tonnes) pour l'application des exigences de niveau inférieur 5 000 t

Quantité admissible (tonnes) pour l'application des exigences de niveau supérieur 50 000 t

RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de restriction : 3 **Réglementations nationales :**

Autres réglementations, limitations et réglementations prohibitives

Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57
--

Aucun des ingrédients n'est répertorié.

Évaluation de la sécurité chimique : Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée.

16-AUTRES INFORMATIONS

Phrases pertinentes

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des

yeux. H332 Nocif par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H361d Susceptible de nuire au fœtus.

H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes auditifs à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. H412

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Les informations contenues dans ces fiches sont basées sur l'état actuel des connaissances et la législation nationale en vigueur. Elles fournissent des conseils en matière de santé, de sécurité et d'environnement et ne constituent en aucun cas une garantie de performance technique ou d'adéquation à des applications particulières.